

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/22/2017

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0257033

Valvoline™ Full Synthetic Moly Fortified Gray Grease
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
VV985

Version: 1.0

Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**Identificateur de produit**

Nom commercial : Valvoline™ Full Synthetic Moly Fortified Gray Grease

Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
plusieurs pays**Renseignements concernant le fournisseur
de la fiche de données de sécurité**

Valvoline Canada Corp
905 Winston Churchill Blvd
Mississauga ON L5J 4P2
Canada
1-800-TEAMVAL

Numéro d'appel d'urgence

1-800-VALVOLINE (1-800-825-8654)

Numero de Information Regler

1-800-TEAMVAL

Informations sur le produit

1-800-TEAMVAL

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles
peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un
médecin.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/22/2017

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0257033

Valvoline™ Full Synthetic Moly Fortified Gray Grease
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
VV985

Version: 1.0

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Concentration (%)
POLYETHYLENE	9002-88-4	Pas une substance ni un mélange dangereux.	≥ 5.00 - < 10.00
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts	68457-79-4	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	≥ 1.00 - < 3.00
MOLYBDENUM DISULFIDE	1317-33-5	Pas une substance ni un mélange dangereux.	≥ 1.00 - < 5.00

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires.
Cependant, il est recommandé de nettoyer les zones exposées en les lavant avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/22/2017

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0257033

Valvoline™ Full Synthetic Moly Fortified Gray Grease
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
VV985

Version: 1.0

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Les signes et les symptômes d'exposition à ce matériau par inhalation, ingestion et/ou absorption à travers la peau, peuvent inclure :
troubles de l'estomac ou des intestins (nausées, vomissements, diarrhée)
irritation (nez, gorge, voies respiratoires)
Provoque une sévère irritation des yeux.
- Avis aux médecins : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone
Oxydes de phosphore
- Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.
- Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.
- Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/22/2017

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0257033

Valvoline™ Full Synthetic Moly Fortified Gray Grease
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
VV985

Version: 1.0

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle. Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Autres informations : Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas fumer. Le récipient vide est dangereux. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Équipement de protection individuel, voir section 8. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/22/2017

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0257033

Valvoline™ Full Synthetic Moly Fortified Gray Grease
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
VV985

Version: 1.0

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
POLYETHYLENE	9002-88-4	VEMP	10 mg/m3 poussière totale	CA QC OEL
MOLYBDENUM DISULFIDE	1317-33-5	TWA	10 mg/m3 Total (Molybdène)	CA AB OEL
		TWA	3 mg/m3 Respirable (Molybdène)	CA AB OEL
		VEMP	10 mg/m3 (Molybdène)	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3 Inhalable (Molybdène)	CA BC OEL
		TWA	3 mg/m3 Respirable (Molybdène)	CA BC OEL

Mesures d'ordre technique : Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) de ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des normes d'exposition (le cas échéant) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré avec cartouche appropriée et/ou filtre peut être admissible dans certaines circonstances, lorsque l'on prévoit que les concentrations de particules aériennes de produit ou de tout autre composante dépassent les limites d'exposition admissibles (le cas échéant) ou si une sur-exposition a été d'une quelconque autre façon déterminée. La protection offerte par les appareils respiratoires à adduction d'air filtré est limitée. Utilisez un appareil de protection respiratoire à adduction d'air à pression positive s'il y a un potentiel de libération non-contrôlée, si le niveau d'exposition est inconnu ou dans toute autre circonstance où un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré pourrait ne pas représenter une protection adéquate.

Protection des mains
Remarques

: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux

: Portez des lunettes de protection contre les produits

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/22/2017

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0257033

Valvoline™ Full Synthetic Moly Fortified Gray Grease
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
VV985

Version: 1.0

chimiques lorsque les yeux sont potentiellement exposés au liquide, à la vapeur ou au brouillard.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
Vêtements étanches
Chaussures de sécurité
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.
Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité).

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : pâte

Etat physique : liquide

Couleur : gris foncé

Odeur : Donnée non disponible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : 500 °F / 260 °C

Point/intervalle d'ébullition : 700 °F / 371 °C

Point d'éclair : 419 °F / 215 °C

Taux d'évaporation :
Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, : Donnée non disponible

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/22/2017

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0257033

Valvoline™ Full Synthetic Moly Fortified Gray Grease
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
VV985

Version: 1.0

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur :
Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative :
Donnée non disponible

Densité : 0.919 gcm3 (20 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : Donnée non disponibleSolubilité dans d'autres
solvants : Donnée non disponibleCoefficient de partage: n-
octanol/eau : Donnée non disponibleTempérature d'auto-
inflammabilité : > 315 °C

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponibleViscosité, cinématique : > 20.5 mm²/s (40 °C)

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉRéactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé
selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions
dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/22/2017

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0257033

Valvoline™ Full Synthetic Moly Fortified Gray Grease
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
VV985

Version: 1.0

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

Aucun(e) à notre connaissance.

Matières incompatibles : Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone et monoxyde de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les Yeux
L'ingestion

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 93,458 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2,599 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë

Composants:**POLYETHYLENE:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 3,000 mg/kg

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts:


Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 - 5,000 mg/kg
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

MOLYBDENUM DISULFIDE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2.82 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

	Page: 9
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 05/22/2017
	Date d'impression: 12/3/2019
	Numéro de la FDS: R0257033
Valvoline™ Full Synthetic Moly Fortified Gray Grease Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays VV985	Version: 1.0

Evaluation: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

POLYETHYLENE:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts:

Résultat: Irritant pour la peau.

MOLYBDENUM DISULFIDE:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau., Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

POLYETHYLENE:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts:

Résultat: Corrosif

MOLYBDENUM DISULFIDE:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/22/2017

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0257033

Valvoline™ Full Synthetic Moly Fortified Gray Grease
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
VV985

Version: 1.0

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:**

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long t

Composants:

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Invertébrés aquatiques): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les algues : CE50 (algues vertes): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Persistance et dégradabilité

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts:

Biodégradabilité : Biodégradation: 1.5 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/22/2017

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0257033

Valvoline™ Full Synthetic Moly Fortified Gray Grease
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
VV985

Version: 1.0

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:Information écologique
supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans
l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu
professionnelle., Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Conseils généraux

: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours
d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les
fossés avec des résidus de produits chimiques ou des
emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Éliminer conformément aux réglementations locales,
régionales et gouvernementales applicables.

Emballages contaminés

: Vider les restes.

Éliminer comme produit non utilisé.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site
agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage
ou d'élimination.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations pour le transport international****RÉGLEMENTATION**

NUMÉRO D'IDENTIFICA TION (ID)	NOM OFFICIEL D'EXPÉDITION	*CATÉGOR IE DE DANGER	RISQUES SECONDAIRE S	GROUPE D'EMBALL AGE	POLLUANT MARIN/QUAN TITÉ LIMITÉE
-------------------------------------	------------------------------	-----------------------------	----------------------------	---------------------------	--

U.S. DOT - ROUTES

Marchandise non dangereuse

CFR_RAIL_C

Marchandise non dangereuse

U.S. DOT - VOIES D'EAU INTÉRIEURES

Marchandise non dangereuse

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/22/2017

Date d'impression: 12/3/2019

Numéro de la FDS: R0257033

Valvoline™ Full Synthetic Moly Fortified Gray Grease
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
VV985

Version: 1.0

TDG_ROAD_C

Marchandise non dangereuse

TDG_RAIL_C

Marchandise non dangereuse

TDG_INWT_C

Marchandise non dangereuse

RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES DANGEREUSES (IMDG)

Marchandise non dangereuse

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET

Marchandise non dangereuse

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS

Marchandise non dangereuse

MX_DG

Marchandise non dangereuse

***ORM = ORM-D, CBL = COMBUSTIBLE LIQUID**

Polluant marin

non

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Listé ou en conformité avec l'inventaire



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 05/22/2017
		Date d'impression: 12/3/2019
		Numéro de la FDS: R0257033
Valvoline™ Full Synthetic Moly Fortified Gray Grease Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays VV985		Version: 1.0

- DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.
- AICS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Date de révision: 05/22/2017


<p>NFPA:</p> <div style="text-align: center;"> <p>Inflammabilité</p> <p>Santé</p> <p>Instabilité</p> <p>Danger particulier.</p> </div>	<p>HMIS III:</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="background-color: blue; color: white;">SANTE</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td style="background-color: red; color: white;">INFLAMMABILITE</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td style="background-color: yellow; color: black;">DANGER PHYSIQUE</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table> <p>0 = non significatif(ve), 1 =Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = extrême, * = Chronique</p>	SANTE	2	INFLAMMABILITE	1	DANGER PHYSIQUE	0
SANTE	2						
INFLAMMABILITE	1						
DANGER PHYSIQUE	0						

Classe d'Inflammabilité pour Liquides Inflammables

Liquide combustible de classe IIIB

Texte complet pour phrase H

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.

	Page: 14
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 05/22/2017
	Date d'impression: 12/3/2019
	Numéro de la FDS: R0257033
Valvoline™ Full Synthetic Moly Fortified Gray Grease Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays VV985	Version: 1.0

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité
Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés
La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

L'information contenue dans les présentes est considérée comme exacte, mais n'est pas garantie comme provenant de l'entreprise. Les destinataires sont avisés de confirmer à l'avance la nécessité que l'information soit actuelle, applicable et adaptée à leur usage. Cette fiche signalétique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Valvoline (1-800-VALVOLINE).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)

IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)

CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).

CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)

CExx : Concentration Effective de xx

FG : Qualité alimentaire (Food Grade)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)

H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)

IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).

IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l'« Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (« International Civil Aviation Organization »)

Clxx : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (ICxx)

IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)

CMxx : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LCxx)

DMxx : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LDxx)

logPow : coefficient de partage octanol-eau

N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OECD)

VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)


PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique

PEC : Concentration prédite avec effet (Predicted Effect Concentration)

PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)

PNEC : Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)

PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)

	Page: 15
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 05/22/2017
	Date d'impression: 12/3/2019
	Numéro de la FDS: R0257033
Valvoline™ Full Synthetic Moly Fortified Gray Grease Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays VV985	Version: 1.0

P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)
STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)
STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)
VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)
MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)
WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

CERCLA: Décret sur les Mesures de Compensation et Responsabilités Environnementale
DOT: Département des transports
FIFRA: Federal Insecticide, fongicide, et les rodenticides
CCRMD: Dangereux renseignements relatifs aux matières (HMIRC)
HMIS: Système d'identification des dangers
NFPA: Association Nationale de Protection contre le Feu
NIOSH: Association Nationale de santé et sécurité au travail
OSHA: Santé et sécurité au travail
ARLA, Santé Canada Agence de réglementation de la lutte (PMRA)
RTK: Droit à l'information
SIMDUT: Système d'information sur Matériaux (WHMIS)